



Réf. Farde e-Assemblées : 2292572

N° OJ : 9

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/12/2019

Objet : Garantie octroyée par la Ville de Bruxelles à la Plateforme Citoyenne de soutien aux réfugiés.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale ;

Vu le règlement général sur la comptabilité communale ;

Considérant le besoin de trésorerie de la Plateforme Citoyenne de soutien aux réfugiés sis Rue Washington 186 à 1050 Bruxelles, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions ;

Considérant que la Plateforme Citoyenne de soutien aux réfugiés va demander l'obtention d'un emprunt d'un montant de 250.000,00 EUR, en vue de financer l'accomplissement de ses missions ;

Considérant que cette garantie de la Ville de Bruxelles peut être octroyée dans l'attente de l'obtention d'une subvention par la Région de Bruxelles-Capitale, visant à financer l'accomplissement de ses missions ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroi de la garantie de la Ville de Bruxelles sur un emprunt à contracter par la Plateforme Citoyenne de soutien aux réfugiés sis Rue Washington 186 à 1050 Bruxelles d'un montant de 250.000,00 EUR, dans le cadre du financement de l'accomplissement de ses missions.

Article 2 : Obtention de la garantie de la Ville de Bruxelles dans l'attente de l'octroi d'une subvention à la Plateforme Citoyenne de soutien aux réfugiés par la Région de Bruxelles-Capitale, visant à financer l'accomplissement de ses missions.

Annexes :